

1

( N° 171. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 20 AVRIL 1837.

---

### PROJET DE LOI.

*Tendant à accorder la naturalisation ordinaire au sieur CERF  
GODCHAUD, avoué et juge suppléant au tribunal d'Arlon.*

(Voir le rapport du 28 mai 1836, n° 256).

---

 Leopold,

Roi des Belges,

*A tous présents et à venir, salut.*

Vu la demande du sieur Cerf Godchaux, avoué et juge suppléant au tribunal d'Arlon, province de Luxembourg, né à Thionville (France), le 28 avril 1807, tendant à obtenir la naturalisation ordinaire ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1835, ont été observées ;

Attendu que le pétitionnaire a justifié des conditions d'âge et de résidence exigées par l'art. 5 de ladite loi ;

Nous avons , de commun accord avec les Chambres , dé-  
crété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La naturalisation ordinaire est accordée au sieur Cerf  
Godchaux.

Mandons et ordonnons , etc.

Présenté par la commission des naturalisations.

*Le secrétaire ,*

**D.-J. LEJEUNE.**

*Le vice-président ,*

**DU BUS , aîné.**